



ÉDITO



VIEILLIR DANS SA VILLE

Le débat politique sur l'accompagnement des personnes âgées se focalise largement sur le niveau national, mais n'oublions pas que le vieillissement se joue aussi au sein des régions, des départements et des communes. Les élections à venir sont l'occasion d'en débattre localement.

Le vieillissement ne touche d'ailleurs pas tous les territoires de la même façon. Plus prononcé sur certains, il aura lieu de façon accélérée sur d'autres. Mais partout, il constitue un phénomène majeur et un sujet de préoccupation politique central.

Les élections municipales doivent être le moment de co-définir avec les habitants la façon dont l'échelon local contribue à l'accompagnement du vieillissement. Aussi, nous nous permettons modestement d'apporter quelques idées et principes d'action à destination des candidats.

Le premier principe consiste à disposer d'une vision précise des besoins liés au vieillissement sur son territoire. L'analyse des besoins sociaux sert justement à cela. Menée de façon suffisamment fine, elle doit permettre de penser les différentes formes d'offre permettant de répondre à la demande, exercice

d'autant plus utile que l'offre n'est pas franchement homogène d'un département ou d'une commune à l'autre.

Le second principe est de ne pas cloisonner ces différentes formes d'offre et d'éviter le fonctionnement en silos. L'EHPAD pour les plus âgés et dépendants, le reste de l'offre pour les autres, n'est pas la manière la plus pertinente de répondre aux besoins réels. L'offre doit au contraire pouvoir s'articuler autour de la notion de parcours. Et les deux points aux « extrémités » de ce parcours méritent particulièrement d'être repensés.

Il s'agira d'ouvrir l'Ehpad d'une part, pour tendre vers une plateforme rayonnant sur le territoire et de moderniser le domicile d'autre part, pour y amener une pluralité de services d'aide, de soins, de sécurisation et de lien social, en s'appuyant sur les dernières technologies... tout cela, en déployant à bon escient les formes d'habitat intermédiaire pour personnes âgées. Mais il s'agira également de transformer profondément nos villes, d'y construire une société qui s'adapte aux besoins des personnes âgées et de leurs familles, à l'image de ce que promeut depuis 8 ans le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), dont les initiatives peuvent en inspirer plus d'un.

Enfin, les communes ou leur CCAS gagneraient non seulement à participer à la refonte de l'offre sur le territoire, mais également à la rendre lisible et attractive. Parce que la mairie est parfaitement repérée par les usagers, parce que généralement elle inspire confiance et parce qu'elle connaît bien le terrain et les administrés, elle est particulièrement bien placée pour donner de la consistance à l'offre et de la cohérence aux parcours. Et c'est maintenant que cela se pense.

Christine JEANDEL
présidente du Groupe Colisée

À LIRE AUSSI

- > [VERS UN BIG BANG DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ ?](#)
- > [ZOOM SUR LA BELGIQUE : LE PLAT PAYS FACE AUX DÉFIS DU VIEILLISSEMENT](#)
- > [APPRENTISSAGE TOUTE !](#)

> LE BON USAGE DES CHIFFRES

Suivez - nous



À propos du Groupe Colisée

Avec 16 000 collaborateurs, Colisée, acteur de référence européen, développe son expertise au service de l'accompagnement et des soins aux personnes âgées. Son réseau en France, Belgique, Espagne, Italie et Chine accueille plus de 24 000 résidents et patients en Etablissements Médicalisés et Résidences avec services. Colisée développe également des services à domicile. Il a pour actionnaire majoritaire IK Investment Partners.

Mentions légales

Tous les contenus du site <http://www.groupecolisee.com> sont couverts par le droit d'auteur. Toute reprise, partielle ou totale, est soumise à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Après avoir obtenu cet accord, la reproduction des pages de ce site est autorisée à condition d'en mentionner la source et d'en fournir les liens correspondants. Toute autre reproduction ou utilisation à des fins commerciales de ces documents ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation écrite expresse de l'auteur.